

que tu inculques fortement ces choses, afin que ceux qui ont cru Dieu et reçu sa Parole dans leurs cœurs s'appliquent à être en avant des premiers dans l'accomplissement de tous leurs devoirs, et qu'ils aient une conduite pure en toutes choses. La justification, la régénération et l'espérance de la vie éternelle sont la source des bonnes œuvres et le principe unique et fécond d'une vie sainte (8). — Ces grandes vérités valent mieux que les questions oiseuses, folles, les généalogies (auxquelles les Juifs ajoutent tant de prix) (1 Tim., I, 4) et les disputes qu'elles provoquent, les contestations sur la loi; évite ces choses-là: car toutes ces querelles sont vaines, inutiles pour l'affermissement dans la foi et dans la sanctification (9). — Evite celui qui cause des divisions et des sectes, s'il résiste à un ou deux avertissements; car s'il méprise les répreheusions, il montre qu'il est dans une fausse voie, et qu'en y persévérant, il est condamné par sa propre conscience (10, 11).

Conclusion.

Quand je t'enverrai Artémas ou Tychique (compagnons de voyage de Paul, Actes, XX, 4. Ephés., VI, 2) pour te remplacer en Crète, viens promptement auprès de moi, à Nicopolis (en Epire); car j'ai le projet d'y passer l'hiver (12). — (Il paraît que l'apôtre avait lieu d'espérer d'y trouver un nouveau champ de travail.) Accompagne avec soin Zénas, le légiste (probablement avant sa conversion du judaïsme) et Apollos (Actes, XVIII, 24), afin qu'il ne leur manque rien de ce dont ils auront besoin en voyage (13). — Que, de leur côté, nos frères (les chrétiens de Crète) apprennent à être zélés en cas pareils pour les bonnes œuvres, afin que leur foi porte des fruits (14). — (N'en doit-il pas être de même de nous envers les messagers de l'Evangile et pour tout ce qui touche à l'avancement du règne de Dieu?) Tous mes compagnons d'œuvre te saluent. Salue tous ceux qui nous aiment en Christ. Que la grâce soit avec vous tous (15)!

1 TIMOTHÉE.

Introduction.

Timothée, que Paul appelle son véritable enfant en la foi, était disciple et compagnon de voyage de l'apôtre. Celui-ci fit sa connaissance pendant un séjour à Derbe et à Lystre en Lycaonie (Actes, XVI, 1). Le père de Timothée était Grec (païen); sa mère Eunice et sa grand-mère Lois (2 Tim., I, 5), étaient d'origine juive et converties à l'Evangile. Il reçut de sa mère et de sa grand-mère une éducation pieuse et fut aussi amené à la foi. Comme Timothée jouissait d'une grande estime de la part des Juifs, ses coreligionnaires, Paul, après l'avoir instruit lui-même dans la vérité chrétienne (2 Tim., III, 14) et consacré à la prédication de la Parole (2 Tim., I, 6. 1 Tim., IV, 14; VI, 12), résolut de l'associer à ses travaux (Actes, XVI, 3), et, pour qu'il eût plus facilement accès auprès des Juifs, l'apôtre crut devoir le faire circoncire. Des-lors il accompagna Paul dans ses nombreux voyages missionnaires ou fut envoyé seul en mission. Personne n'eut des relations plus intimes avec ce grand serviteur de Dieu, qui l'envisageait comme son fils et qui avait pour lui l'amour le plus tendre. Il fut chargé par l'apôtre des missions les plus importantes; ainsi, il fut appelé à se rendre d'Athènes à Thessalonique (1 Thes., III, 1-5) pour affermir dans la foi cette Eglise et pour instruire Paul de l'état où elle se trouvait. Il rejoignit l'apôtre à Corinthe (Actes, XVIII, 1-5. et prêcha avec lui l'Evangile dans cette ville (2 Cor., I, 19). Plus tard, nous les voyons réunis à Ephèse, d'où Timothée fut envoyé avec Eraste en Macédoine (Actes, XIX, 22. 1 Cor., IV, 17; XVI, 10); puis il se retrouve avec l'apôtre en Macédoine, à Corinthe (2 Cor., I, 1. Rom.,

XVI, 24), et lors du cinquième voyage de Paul à Jérusalem, en passant par l'Asie-Mineure. — Timothée est avec Paul à Rome durant sa première détention et lorsque l'apôtre écrit les épîtres aux Colossiens, aux Philippiens et à Philémon. Après cette détention, Paul se rend de nouveau dans l'Asie-Mineure et laisse Timothée à Ephèse (1 Tim., I, 3); c'est là que l'apôtre lui adresse une première lettre.

Le but de cette épître était d'établir Timothée, en quelque sorte, surintendant de cette Eglise et de lui donner les instructions nécessaires sur la manière de remplir cette charge, de combattre les faux docteurs, de maintenir et d'affermir l'ordre dans l'Eglise, sur les qualités nécessaires pour l'anciennat. Les faux docteurs, qu'on ne devait combattre qu'en leur opposant la saine doctrine, soutenaient la nécessité d'observer la loi cérémonielle et mettaient une grande importance à des exercices corporels, à l'abstinence de certaines viandes, au célibat, tout autant de choses, selon eux, nécessaires à la sainteté et à la perfection chrétiennes. Timothée remplissait alors cette charge à Ephèse, et, si l'on en croit l'histoire, il y subit le martyre (voyez introduction aux épîtres catholiques).

Cette épître se divise de la manière suivante :

1. Fin du précepte et signification de la loi au point de vue évangélique (chap. I).
2. Devoir de prier pour tous les hommes et règle à suivre dans les prières en public (chap. II).
3. Des anciens et des diacres (III, 4-13).
4. Colonne et appui de la vérité (III, 14, 15).
5. Faux docteurs (III, 16; IV, 1-11).
6. Devoirs particuliers à Timothée (IV, 12-16).
7. Devoirs envers les personnes âgées, les jeunes gens, etc. (chap. V).
8. Devoirs des esclaves et des serviteurs (VI, 1, 2).
9. Encore un mot sur les faux docteurs (VI, 3-5).
10. Contentement d'esprit. Exhortation finale (VI, 6-22).

Salutation (I, 1, 2).

La salutation dénote déjà l'affection la plus profonde et la plus paternelle envers Timothée, qui lui est si étroitement uni par la foi. Dans ses lettres pastorales, l'apôtre appelle Dieu du nom de *Sauveur* (II, 3; IV, 10. Tite, III, 3, 4), et Jésus-Christ est nommé « notre espérance. » Plus il approche du terme de sa laborieuse carrière, plus aussi il sent le besoin de se placer sur le fondement de notre salut, la grâce, et son âme contemple avec foi l'unique objet de notre espérance. Mais s'il demande à Dieu la miséricorde pour Timothée et Tite (Tite, I, 4), c'est parce qu'un serviteur de Dieu en a particulièrement besoin dans l'exercice de son ministère, qu'il ne peut remplir que par un effet de l'amour tout miséricordieux du Seigneur, et que, d'ailleurs, il doit pouvoir compatir aux misères des âmes qui lui sont confiées (13, 16. 2 Cor., IV, 4. Hébr., II, 17) (1, 2).

Fin du précepte et signification de la loi au point de vue évangélique (I, 3-11).

Lorsque je partis d'Ephèse pour la Macédoine, je t'exhortai à rester dans cette ville, afin de recommander à certaines gens de ne pas enseigner des doctrines étrangères, et de ne pas s'attacher à des traditions, à d'interminables questions sur les généalogies, qui, au lieu d'édifier les âmes selon les vérités de la foi, ne servent qu'à entretenir d'inutiles débats (3, 4). — Le but essentiel, de tout l'enseignement chrétien et des commandements de Dieu, c'est l'amour qui a sa source dans un cœur pur, dans une bonne conscience et dans une foi sincère (5). — Quelques-uns se sont détournés de cette foi-là, et se sont jetés dans un vrai jargon religieux; se donnant comme des docteurs de la loi, des maîtres habiles

dans les saintes Ecritures, tandis qu'ils ne comprennent pas même ce qu'ils disent ni ce qu'ils affirment avec tant d'assurance (6, 7). — Or, nous savons que la loi est d'une inappréciable valeur, si l'on en use selon le but que le Législateur y attache (Rom., III, 20) (savoir, de donner la connaissance du péché et de la condamnation), en n'oubliant pas qu'il n'y a pas de loi établie pour ceux qui sont justifiés, parce qu'ils marchent par l'Esprit (Gal., V, 23, 24), mais pour les iniques, les inconvertis, auxquels elle sert de frein, pour les hommes qui ne veulent se soumettre à aucune autorité, pour les hommes sans Dieu, rebelles à sa volonté (violateurs du premier commandement), pour les pécheurs endurcis, étrangers à toute vie sainte (second commandement), pour les profanateurs du nom de Dieu (troisième commandement), pour tous ceux qui foulent aux pieds les autres points de la loi, et font ce qui est contraire à la saine doctrine (8-10), — à cette bonne nouvelle qui a pour but de glorifier Dieu, et dont la prédication m'a été confiée (11).

Sentiment de Paul sur ce ministère (I, 12-17).

Et je rends grâces à notre Seigneur Jésus-Christ, qui m'a donné la force de remplir cet apostolat, de ce qu'il m'a estimé fidèle en me confiant ce ministère (12), — moi qui cependant étais auparavant un blasphémateur du nom de Dieu, un persécuteur de l'Eglise, et qui outrageais Christ et ses disciples; mais miséricorde m'a été faite, parce que j'agissais non par haine pour la vérité, mais par ignorance et par incrédulité (13); — et la grâce de notre Seigneur m'a été abondamment communiquée par la foi et l'amour qui a sa racine dans le Christ Jésus (14).

VERSET 15. Cette parole est certaine et digne d'être entièrement reçue ¹, que Christ Jésus est venu dans le monde pour sauver des pécheurs ², dont je suis le premier ³. — **16.** Mais à cause de ceci, miséricorde m'a été faite, afin qu'en moi le premier, Jésus-Christ montrât toute sa longanimité, pour que je fusse un exemple ⁴ de ceux qui croiront en Lui pour la vie éternelle ⁵. — **17.** Or, au Roi des siècles, incorruptible, invisible, au Dieu seul sage, honneur et gloire aux siècles des siècles ⁶. Amen.

¹ Voici un fait évident, incontestable, qu'on doit croire avec une pleine et entière certitude.

² La venue du Christ sur la terre pour sauver des pécheurs, et dont le nom sera proclamé dans le monde entier, tel est le fait le plus important, le plus salutaire qui se soit accompli en faveur de l'humanité.

³ Le premier ou le plus grand. C'est ainsi que l'apôtre s'humilie dans le sentiment de ses péchés : plus ceux-ci étaient grands, innombrables, plus grande aussi est la grâce dont il est comblé. — Tout chrétien qui se connaît véritablement à la clarté de l'Esprit saint et qui se place en présence de la loi dira comme Paul : je suis le premier des pécheurs; il le dira sans ar-

rière-pensée, parce qu'il connaît son état et non celui d'autrui.

⁴ Afin que la grâce qui m'a été faite servit d'exemple à tous les pécheurs qui croiront en Jésus. Augustin a dit : « Le Seigneur a fait d'un loup une brebis, et d'une brebis un berger, afin que tous pussent dire : Comment ! si Paul a été sauvé, pourquoi me désespérerais-je ? »

⁵ Qui ne s'obtient que par la foi (Rom., I, 17).

⁶ Actions de louanges jaillissant du cœur de l'apôtre à la pensée de la grâce infinie dont il est l'objet. — Il nomme Dieu le Roi des siècles ou de l'éternité, parce que Dieu a tout préparé pour sa gloire dès avant la fondation du monde; incorruptible ou immortel; invisible; la

foi seule peut nous apprendre à le con- grâce est insondable et qui seul sait
naître; seul sage, dont le moyen de amener le pécheur au salut.

Exhortation à persévérer dans la saine doctrine (I, 18-20).

(Suite de l'exposé interrompu au verset 12.)

Je te recommande encore d'enseigner cette doctrine, mon cher fils en la foi, et de réaliser ainsi les prédictions faites jadis à ton sujet : armé de la saine doctrine, fais donc la bonne guerre contre l'erreur et le péché (18).

VERSET 19. Ayant de la foi et une bonne conscience ¹, que quelques-uns ont repoussée, faisant ainsi naufrage quant à la foi ². — **20.** De ce nombre sont Hyménée ³ et Alexandre, que j'ai livrés à Satan ⁴, afin qu'ils soient corrigés pour ne pas blasphémer ⁵.

¹ L'une et l'autre sont indispensables pour combattre dans le bon combat en faveur de la vérité. — Une bonne conscience, c'est celle qui est nettoyée de ses souillures par le sang de Christ et qui veille attentivement contre le péché.

² Non-seulement les faux docteurs, mais encore leurs victimes, n'ont pas exercé cette vigilance; leur conscience s'est obscurcie; le péché les a de nouveau asservis, et ils se sont éloignés de la pureté de la foi : cet éloignement de la foi est appelé un naufrage, désastre terrible qui met en péril la vie des passagers. Ainsi, quiconque se détourne de la saine doctrine, s'il ne revient sur ses pas, est irrémédiablement perdu.

³ Cet Hyménée est encore mentionné dans 2 Tim., II, 17, et il est parlé d'un Alexandre, adversaire acharné de Paul, dans 2 Tim., IV, 14. Calvin croit que cet Alexandre est le même dont il est parlé dans Actes, XIX, 33.

⁴ Est-ce une punition telle que celle qui fut infligée par Pierre à Ananias et Saphira (Actes, V), et à Bar-Jésu, le magicien, dans Actes, XIII, 6, par

Paul; ou un simple retranchement de l'Eglise, par suite duquel le retranché était rejeté dans le monde, dont Satan est le prince (Jean, XII, 34; XVI, 11. Ephés., II, 2)? C'est une question qu'il n'est pas facile de décider. Nous trouvons la même expression dans 1 Cor., V, 5. Calvin croit qu'il ne s'agit que de l'excommunication ou du retranchement de l'assemblée. « Puisque Christ, dit-il, a le siège de son règne dans l'Eglise, hors de celle-ci il n'y a plus qu'une domination de Satan. Aussi celui qui est jeté hors de l'Eglise, il faut nécessairement qu'il soit sous la tyrannie de Satan jusqu'à ce qu'étant réconcilié avec l'Eglise il retourne à Christ. »

⁵ Qu'ils cessent de blasphémer le nom de Dieu qu'ils déshonoraient par leur erreur sur Christ et le salut qui n'est qu'en Lui. Etant retranchés de l'Eglise, ils n'ont plus le pouvoir de nuire dans l'Eglise; ils sont notés d'une sorte d'infamie publique, et leurs blasphèmes et autres mauvais propos ne peuvent atteindre l'Eglise.

Prières pour tous les hommes et règles à suivre dans les prières faites en public (II).

VERSET 1. J'exhorte donc, avant toutes choses ¹, à faire des supplications ², des prières ³, des intercessions ⁴, des actions de grâces ⁵ pour tous (les) hommes ⁶, — 2. pour les rois et tous ceux qui sont en dignité ⁶, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et gravité ⁷; — 3. car cela est bon et agréable devant Dieu notre Sauveur ⁸, — 4. qui veut que tous (les) hommes soient sauvés ⁹ et viennent à la connaissance de la vérité ¹⁰.

¹ Avant toutes choses : c'est une règle générale que, dans le christianisme, la prière et l'intercession sont d'une haute importance pour notre salut et pour

celui des autres. C'est par la prière que la prédication, les sacrements, la communion fraternelle sont réellement bénis.

² L'apôtre distingue, par ces deux expressions, des besoins particuliers et des intérêts communs : le mot *supplications* s'applique aux premiers, et celui de *prières* aux seconds.

³ Prières pour les autres, demandes ardentes de grâces qui leur sont nécessaires. Les vrais chrétiens ne s'oublient pas au pied du trône des miséricordes.

⁴ Les biens spirituels ou temporels accordés à d'autres qu'à nous doivent aussi nous porter à rendre grâces.

⁵ Avant la venue de Christ, les Juifs, tout comme les Gentils, ignoraient que Dieu est le créateur de tous les hommes, que son salut doit être annoncé à tous et que tous en ont besoin. Les prophéties avaient cependant proclamé la prochaine dissémination de la bonne nouvelle par tout le monde; mais combien de Juifs qui n'y croyaient pas! Dans les Eglises apostoliques, de faux docteurs obscurcissaient encore ces admirables oracles. Aussi l'apôtre saisit toutes les occasions pour rappeler cette grande vérité. Ici il la retrace, en exhortant les fidèles à prier pour tous les hommes.

⁶ Même un monstre de cruauté tel que Néron, qui régnait alors sur tout l'empire romain. — La prière pour les empereurs fut supprimée dans le temple à cette époque, peu avant la ruine de Jérusalem, par l'effet d'une haine fanatique et insensée. — Les chrétiens prient pour toutes les autorités établies, même pour celles qui sont ennemies de l'Évangile et qui les persécutent (Rom., XIII, 1. Matth., V, 44). Dieu ne peut-il pas incliner les cœurs des hommes revêtus du pouvoir et frayer par là le chemin à l'extension de son règne?

⁷ Tel est le but de nos prières pour les princes de la terre; ce n'est pas dans des vues humaines et politiques, mais afin que nous puissions rendre sans entraves notre culte à Dieu et remplir sérieusement et complètement tous nos devoirs de chrétiens.

⁸ Nouveau motif à l'intercession : Dieu a pour agréable de telles requêtes; il les fait retomber en rosée de bénédictions sur ceux qui les lui adressent.

⁹ Il veut que même ceux qui ne croient pas encore arrivent à la foi et soient participants du salut prêché à tous : c'est pourquoi nous ne devons exclure personne de nos prières.

¹⁰ A la connaissance vivante de la vérité en Christ, seul chemin du salut.

• VERSET 5. Car il y a un seul Dieu et un seul médiateur de Dieu et des hommes, l'homme Christ Jésus, — 6. qui s'est donné Lui-même en rançon pour tous ¹. C'est là le témoignage rendu en ses propres temps ², — 7. pour lequel j'ai été établi prédicateur et apôtre (je dis la vérité dans le Christ, je ne mens pas ³), docteur des nations dans la foi et la vérité.

¹ L'unité de Dieu, l'unité de médiation est la source du seul salut possible. — Christ, comme Médiateur, a dû participer de la nature de Dieu et de celle de l'homme; pour être notre rançon à tous (Matth., XX, 28), il a fallu qu'il pût s'offrir en sacrifice et souffrir pour nous.

² Dans les temps déterminés de Dieu pour chaque peuple et pour chaque individu; ces temps ne sont pas les mêmes pour tous. Les témoignages rendus de Christ ont eu lieu à diverses époques : déjà en Eden, puis par les

patriarches, surtout par Abraham, Jacob à son lit de mort (Gen., XLIX), David, tous les prophètes, et enfin à sa venue sur la terre.

³ Cette vocation de l'apôtre auprès des Gentils est une nouvelle confirmation de l'universalité du salut mentionnée au verset 4, et une énergique protestation contre les faux docteurs juifs. Cette vocation pour le salut, adressée à des Juifs et à des Gentils, n'aneantit ni ne contredit une élection individuelle (Rom., VIII, 29, 30. Actes, XIII, 48. Matth., XX, 46).

En vertu de ma charge d'apôtre, j'ordonne donc que les hommes, dans chaque assemblée de culte, adressent leurs prières à Dieu, en élevant des mains pures de tout péché, sans garder aucun sentiment de colère contre qui que ce soit et sans se livrer à aucune vaine dispute (8). (recommandation bien importante pour ceux qui président au culte, soit public, soit particulier). —

Que de leur côté les femmes prennent part à ces prières (sans toutefois parler en public), étant vêtues d'une manière convenable, avec pudeur et modestie, non point en se parant de tresses, de bijoux d'or, ou de perles, ou d'habillements de grand prix, mais de bonnes œuvres, seule parure convenable à des femmes qui font profession de connaître et de servir Dieu (9, 40). — La femme doit se taire dans les assemblées de culte, apprendre dans le silence, en toute soumission à son mari et selon l'ordre établi (1 Cor., XIV, 34) (11); — car je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre de l'autorité sur l'homme, mais elle doit garder le silence (quand vous rendez culte à Dieu) (12). — La prééminence appartient à l'homme; car Adam fut créé avant la femme, et ce ne fut pas Adam qui fut séduit (par le tentateur), mais ce fut la femme, et elle tomba dans la transgression (13, 44). — Cependant, quoique la femme ait été condamnée à enfanter avec travail (Gen., III, 16), elle est sauvée si, d'ailleurs, elle persévère dans la foi, dans l'amour et dans la sanctification, avec la modestie qui sied si bien à son sexe (15).

Des anciens et des diacres (chap. III).

L'exposé que je vais faire des qualités requises d'un ancien ou surveillant d'une Église est d'une haute importance. Celui qui aspire à cette charge, désire une bonne œuvre (1). — Le surveillant doit avoir une conduite irréprochable, être mari d'une seule femme, vigilant, prudent, modeste, hospitalier, capable d'enseigner, non adonné au vin, ni violent, ni porté à des gains honteux, mais doux, pacifique, désintéressé; il doit savoir bien diriger sa famille, tenir ses enfants dans la soumission et dans l'honnêteté (2-4). — Si quelqu'un ne sait pas présider sa propre maison, comment prendra-t-il soin d'une Église de Dieu (5)? — Il ne doit pas être un nouveau converti, de peur qu'étant enflé d'orgueil et en s'élevant soi-même, il ne tombe dans un jugement pareil à celui du calomniateur (Satan) (6). — Il doit aussi, par sa conduite, avoir un bon témoignage de ceux qui ne sont pas de l'Église (Actes, XXII, 42), afin qu'il ne tombe pas dans l'opprobre et dans les embûches du diable (7). — De même les diacres (serviteurs) doivent être graves, gens de parole, sobres de vin, ennemis des gains honteux, garder le mystère de la foi dans une conscience pure (8, 9). — Que tout comme les anciens (verset 6), ils soient d'abord mis à l'épreuve quant à leur aptitude à cette charge, et qu'ensuite ils en soient investis, s'ils sont irréprochables (10). — Que de même les femmes (des diacres) soient graves, réservées dans leurs paroles, vigilantes à faire le bien et fidèles en toutes choses (11). — Que les diacres n'aient qu'une épouse, qu'ils élèvent et dirigent bien leurs enfants, président bien leurs propres maisons (12); — car ceux qui se sont bien acquittés de leur emploi acquièrent un bon degré de confiance de la part de l'Église et beaucoup d'assurance dans la foi qui est dans le Christ Jésus (13). — Je t'écris cela, quoique j'espère aller bientôt auprès de toi, et afin que, si je tarde à venir, tu saches comment il faut se conduire dans la maison de Dieu, qui est l'assemblée du Dieu vivant, colonne et appui de la vérité (14, 15).

Faux docteurs.

VERSET 16. Et sans contredit le mystère de la piété est grand ¹. Dieu a été manifesté dans la chair ², justifié dans l'Esprit ³, vu des anges ⁴, prêché parmi les nations, cru dans le monde, élevé dans la gloire.

¹ On peut aussi traduire ainsi : « c'est contredit un grand mystère que le mystère de la piété. » Paul veut nous ren-

dre attentifs à la grande importance des vérités fondamentales de l'Évangile. Après avoir exposé les qualités nécessaires chez les anciens et les diacres, appelés à travailler dans et pour l'Église de Dieu, il va signaler les erreurs qui l'envahirent; mais, avant de les mentionner, il résume en quelques points l'essence même du christianisme.

² La manifestation de Dieu est un mystère, une chose cachée à la raison de l'homme, mais qui a été révélée aux élus. Ce mystère est appelé mystère de pitié, soit parce qu'il nous relie à Dieu, soit aussi parce qu'il peut seul produire la sainteté, la pitié véritable. Ce mystère renferme six faits ou six vérités indispensablement unies entre elles :

1) l'incarnation, 2) la vie, 3) les souffrances, 4) la mort, 5) la résurrection et 6) la glorification de Jésus. — Le mot chair comprend le fait même de la naissance de Christ, de ses souffrances et de sa mort : Christ, c'est Dieu fait homme, souffrant, mourant pour des hommes.

³ Surtout par sa résurrection qui le déclara Fils de Dieu.

⁴ Des anges qui l'adorent dans le ciel. On peut aussi entendre le mot anges, comme dans Apoc., II, 4, par messagers de Christ, ses premiers envoyés qui l'ont vu et entendu en personne (1 Jean, I, 4), soit avant, soit après sa résurrection.

CHAPITRE IV, 1. Mais l'Esprit ¹ dit expressément que dans les temps postérieurs ² quelques-uns se retireront de la foi, s'attachant à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons ³, — 2. par l'hypocrisie ⁴ de diseurs de mensonges qui auront leur conscience cautérisée ⁵, — 3. qui ordonneront de ne pas se marier, de s'abstenir d'aliments ⁶ que Dieu a créés pour être pris avec actions de grâces par ceux qui sont fidèles et qui ont connu la vérité ⁷; — 4. parce que toute créature de Dieu est bonne ⁸ et qu'aucune n'est à rejeter ⁹ lorsqu'elle est prise avec actions de grâces ¹⁰; — 5. car elle est sanctifiée au moyen de la Parole de Dieu et de l'intercession ¹¹.

¹ Le Saint-Esprit parlant par Paul.

² Dans les temps qui suivront ceux de l'apôtre et non pas seulement dans les derniers temps.

³ Toute erreur, toute déviation de la vérité est une œuvre de Satan, toujours ennemi de Christ et se servant des faux docteurs, d'hommes qui enseignent le mensonge et le contre-pied de la révélation du Seigneur.

⁴ C'est toujours sous le masque de la vérité ou d'une portion de la vérité que les erreurs se répandent; cette parcelle de vérité sert de couvert, de passe-portal aux aberrations les plus pernicieuses.

⁵ Image tirée d'une opération chirurgicale, consistant à appliquer un caustère dans la chair avec du feu; ce caustère ou cette ouverture avec du feu durcit la partie malade. Par analogie, l'apôtre appelle cautérisée une conscience corrompue, endurcie, sourde à la voix de la vérité.

⁶ Le célibat forcé imposé aux prêtres romains, aux moines et aux religieuses, ainsi que la distinction des viandes ou l'abstinence obligatoire de certains aliments dans certains jours, ont donc été

prédits par le Saint-Esprit et dépeints comme des inventions du démon. Déjà, dans le quatrième siècle, ces erreurs se firent jour et s'accrurent dans la chrétienté, et peu à peu Rome en fit autant de règles impérieusement imposées à ceux qui se courberent sous son joug. Un éminent théologien moderne pense que ces mots : doctrine des démons (démons, demi-dieux de l'antiquité païenne) font allusion à la doctrine des saints béatifiés et au culte qui leur est rendu par l'Église romaine.

⁷ Dieu a donné à l'homme des aliments divers, afin que celui-ci en fasse usage avec actions de grâces. Ainsi, aucun pouvoir humain quelconque n'a le droit de renverser ce que Dieu a établi.

⁸ A la création, Dieu dit de chaque chose créée : « que cela était bon (Gen., I), » et l'apôtre ne fait que rappeler ce fait pour condamner toute défense de manger tel ou tel aliment.

⁹ La loi mosaïque interdisait de manger de certains animaux déclarés impurs; mais c'était dans un but moral, afin d'inspirer à l'Israélite de l'horreur pour les souillures du cœur durant la

minorité de ce peuple et pour le tenir en garde contre les coutumes des Gentils. Ces prescriptions sont abolies pour les chrétiens, et c'est se replacer sous la loi que de les faire revivre. L'abstinence de certains aliments, tout comme le célibat forcé, est aux yeux des romanistes un acte méritoire, une marque de haute sanctification; vues diamétralement opposées à l'enseignement de l'Évangile.

¹⁰ L'homme, surtout le chrétien, ne doit pas user des biens de Dieu sans bénir la main qui les lui dispense : ne

pas rendre grâce, c'est vivre et manger comme les créatures destituées d'intelligence. Et, pourtant, combien qui vivent de la sorte !

¹¹ Elle est sanctifiée ou consacrée à Dieu, employée en vue de lui rendre gloire. Ce qu'il a purifié ou déclaré pur, propre à être mangé, ne doit pas être regardé comme impur (Actes, X, 45); de plus, la nourriture est sanctifiée par la prière en ce que le fidèle implore sur elle la bénédiction divine.

VERSET 6. En exposant ces choses aux frères, tu seras un bon serviteur de Jésus-Christ, nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine que tu as exactement suivie. — 7. Mais quant aux fables profanes et de vieilles femmes ¹, évite-les et exerce-toi à la piété ²; — 8. car l'exercice corporel ³ est utile à peu de chose ⁴; mais la piété est utile à toutes choses, ayant la promesse de la vie, de celle qui est à présent, et de celle qui est à venir ⁵.

¹ Ce sont les mêmes questions oiseuses, indignes de chrétiens sérieux, déjà mentionnées au chapitre I, 4. Il les caractérise encore plus fortement ici, en les appelant des fables profanes et de vieilles femmes qui ont perdu l'usage de toutes leurs facultés et qui aiment à s'apaisantir sur des riens.

² Adonne-toi au vrai service de Dieu; le mot piété embrasse la foi et les œuvres.

³ L'exercice corporel, l'abstinence des viandes, le célibat, les macérations de la chair, en général les pratiques extérieures.

⁴ Toutes ces choses n'ont pas une utilité réelle pour la sanctification; elles

donnent le change en faisant croire qu'en les observant on est, par cela même, agréable à Dieu. L'expérience le confirme tous les jours. La superstition romaine, par exemple, nuit au développement moral de ceux qui s'y adonnent et les détourne de la véritable source de la sainteté.

⁵ Ainsi la piété vivante, éclairée, suit et possède la promesse du salut qui s'étend déjà à notre vie terrestre, nous donne la paix et nous attire la bénédiction de Dieu ici-bas, tout en nous assurant pour la vie à venir; deux inappréciables bienfaits qu'aucune pratique extérieure ne peut nous donner.

Tout ce que je viens d'exposer est d'une incontestable vérité et doit être reçu avec une foi pleine et entière (9); — car c'est pour l'annoncer et le répandre que nous travaillons et que nous sommes accablés d'outrages; nous endurons toutes ces fatigues et ces insultes, parce que nous mettons toute notre espérance dans le Dieu vivant, Sauveur de tous (les) hommes et surtout des fidèles (10). — Voilà ce que tu dois enseigner et annoncer (11).

D'après Calvin, le mot grec que nous traduisons par *Sauveur* (verset 10) se prend ici dans un sens général pour dire : Dieu qui maintient et conserve. « Saint Paul entend, dit ce docteur, que la bénéfice de Dieu s'étend à tous les hommes. Que s'il n'y en a pas un de tous les hommes, qui ne sente la bonté de Dieu envers soy, et en soit participant, combien plutôt l'expérimenteront les fidèles, qui espèrent en luy. N'aura-t-il pas un soin particulier d'eux ? ne leur fera-t-il pas sentir sa libéralité plus abondamment ? Brief, ne les préservera-t-il pas en tout et partout jusques à la fin ? » C'est dans le même sens que Jésus-Christ a dit que Dieu fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons (Matth., V, 45).

Devoirs particuliers à Timothée (IV, 12-16).

Afin que personne ne méprise ta jeunesse, sois le modèle des fidèles, dans

tes paroles, ta conduite, ton amour, ta vie spirituelle, ta foi, la pureté de tes mœurs (12). — Applique-toi à la lecture des saintes Lettres, à l'exhortation, à l'enseignement, jusqu'à ce que j'aille auprès de toi (à Ephèse) (13). — Cultive soigneusement le don de la grâce qui est en toi, que le Seigneur t'a accordé, conformément à une prophétie faite à ton sujet (I, 48); c'est en vertu de ce don que tu as reçu, pour ta charge, l'imposition des mains du corps des anciens (14). — Occupe-toi de ces choses (12-14), consacres-y toutes tes forces, afin qu'en tout cela on voie que tu fais des progrès réels (15). — Fais attention à ta conduite privée et à ton enseignement; car, en agissant ainsi, vous serez, toi et tes auditeurs, participants du salut (16).

Devoirs envers les personnes âgées, les jeunes hommes, les veuves (V).

Use de douceur dans tes répréhensions adressées à un vieillard, et exhorte-le comme un père, et ainsi tu ne manqueras pas au respect qui lui est dû. Exhorte les jeunes hommes avec une cordiale bienveillance, comme des frères; les femmes âgées comme des mères, les jeunes comme des sœurs, en toute pureté (1, 2).

Honore les veuves qui sont réellement veuves, sans secours (3); — s'il en est qui aient des enfants ou des petits-enfants, que ceux-ci apprennent d'abord à montrer leur foi et à remplir leurs devoirs envers leurs propres familles, et à rendre à leurs parents ou à leurs grands-parents l'amour qu'ils en ont reçu; car une telle conduite est bonne et agréable à Dieu (4). — Une veuve réellement veuve, c'est celle qui n'a point d'enfants ou de parents qui puissent la secourir; c'est celle qui a mis son espérance en Dieu, et qui persévère dans la supplication et les prières jour et nuit: c'est celle-là qu'il faut secourir; mais celle qui se livre à la mollesse, à la paresse, est plongée dans une mort spirituelle: une telle veuve ne doit pas être secourue (5, 6). — Atteste ces choses, afin que ces veuves aient une conduite irrépréhensible (7). — Si quelqu'un n'a pas soin de ses parents et de ceux de sa famille, il a renié la foi chrétienne, et il est plus dur, plus coupable qu'un incrédule, puisqu'il répudie tout sentiment naturel qui est en honneur même chez des païens (8).

On ne doit pas mettre au nombre des veuves à assister celles qui ont moins de soixante ans. Pour avoir part aux secours de l'Eglise, une veuve doit avoir vécu en mariage légitime avec un seul mari, être connue comme ayant bien élevé ses enfants, ayant exercé l'hospitalité envers les frères et rempli envers eux les devoirs de l'amour fraternel, même les plus humbles, comme de leur laver les pieds dans leurs pénibles voyages, d'avoir secouru les pauvres, les malades, les opprimés, en général d'avoir eu du zèle pour les bonnes œuvres (9, 10). — Quant aux veuves plus jeunes, ne les mets pas au nombre des assistées; car, lorsqu'elles cèdent à leurs convoitises charnelles, inconciliables avec le service de Christ, elles veulent se remarier, et, par ce manque de confiance dans le Seigneur, elles se placent sous un jugement de Dieu; elles ont brisé la solennelle promesse qu'elles avaient faite, en entrant dans l'Eglise, de lui être fidèles (11, 12). — De plus, étant oisives, paresseuses, elles apprennent à aller de maison en maison, et, outre cela, étant causeuses et curieuses, elles en viennent à des propos inconvenants (13). — Je crois donc qu'il vaut mieux que les jeunes femmes se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles gouvernent leur maison et qu'elles ne donnent aucune occasion à l'adversaire de diffamer l'Eglise (14); — car déjà quelques-unes se sont détournées de Christ et sont tombées dans les pièges de Satan (15). — Si donc un chrétien ou une chrétienne a des veuves dans sa famille, qu'il les assiste (autant que possible), que l'Eglise n'en soit pas chargée, et qu'elle assiste celles qui n'ont ni enfants ni parents à même de le faire (16).

Honoraire des anciens (17, 18).

Les anciens qui président bien, surtout ceux qui prennent de la peine dans la prédication de la Parole, doivent recevoir un double honoraire, selon ce précepte de l'Écriture : « Tu n'emmusèleras pas le bœuf qui foule le grain (Deut., XXV, 4. 1 Cor., IX, 9). » « L'ouvrier est digne de son salaire (Luc, X, 7. Matth., X, 10). »

Accusation contre un ancien (19-21).

Ne reçois aucune plainte, aucune accusation contre un ancien, si elle n'est pas appuyée du témoignage de deux ou de trois témoins (Deut., XIX, 13). Si un ancien est trouvé coupable, reprends-le devant toute l'Église (Lév., XIX, 17), afin qu'elle soit pénétrée d'une crainte salutaire (19, 20). — Ce point est si important que je prends Dieu, Jésus-Christ et les anges élus à témoin de ce que je dis, afin que tu gardes ces préceptes sans préjugé et que tu ne fasses rien avec partialité et acception des personnes (21).

Conduite à tenir dans le choix des serviteurs de l'Église (22-25).

N'établis personne précipitamment pour un service dans l'Église par l'imposition des mains, et ne participe pas aux péchés que d'autres pourraient commettre en remplissant mal leur devoir. Quant à toi, conserve-toi toi-même pur de toute souillure (22). — Aie aussi soin de ta santé, et ne bois plus seulement de l'eau, mais use d'un peu de vin pour te fortifier l'estomac et à cause de tes fréquentes indispositions (23) (ainsi Paul s'élève contre toute abstinence excessive, nuisible à la santé du corps, qui doit servir à l'œuvre du Seigneur). — La règle que je viens de te donner (22) est bien nécessaire; car s'il est des hommes dont les péchés se montrent au grand jour et font voir qu'ils sont jugés indignes de remplir une charge dans l'Église, il en est d'autres dont les péchés ne sont dévoilés que trop tard (24). — Ce qui est vrai des péchés, l'est aussi des bonnes œuvres : celles-ci sont évidentes et indiquent le choix à faire pour les divers services dans l'Église, et celles qui sont cachées ne peuvent tarder d'être mises au grand jour (n'use donc pas de précipitation en pareil cas) (25).

Des esclaves ou serviteurs (VI, 1, 2).

Les serviteurs convertis et encore sous le joug de l'esclavage doivent rendre à leurs maîtres tout l'honneur qui leur appartient, de peur qu'en agissant autrement, ils n'exposent le nom de Dieu et l'Évangile à être blasphémés (1). — S'ils ont des maîtres convertis, qu'ils aient aussi pour eux le plus grand respect et qu'ils ne les méprisent point, parce que ces maîtres sont leurs frères en la foi; qu'au contraire, ils soient d'autant plus soumis, parce que leurs maîtres sont des fidèles, des bien-aimés de Dieu, qui s'appliquent à bien faire. Enseigne ces choses et exhorte chacun à les observer (2).

Encore un mot sur les faux docteurs (3-5).

Si quelqu'un enseigne d'autres doctrines et ne suit pas les saines paroles de notre Seigneur Jésus-Christ, qui seules conduisent à la piété, il est enflé d'orgueil,

quoiqu'il ne sache rien ; il n'a que la maladie des questions inutiles et des disputes de mots, qui engendrent l'envie, les querelles, les paroles offensantes, les mauvais soupçons (contre les opinions d'autrui), les disputes sans but et sans fin d'hommes dont la tête et le cœur sont également corrompus, et qui font de la piété un moyen d'acquérir de l'influence, du crédit ou des richesses. Retire-toi de ces gens-là (3-5).

Contentement d'esprit, exhortation finale (6-21).

VERSET 6. C'est en effet une grande source de gain ¹ que la piété avec le contentement d'esprit ² ; — 7. car nous n'avons rien apporté dans le monde ; il est évident que nous ne pouvons rien en emporter ³ ; — 8. et quand nous avons la nourriture et les vêtements, que cela nous suffise ⁴. — 9. Mais ⁵ ceux qui veulent être riches, tombent dans la tentation et dans le piège, et dans beaucoup de désirs insensés et pernicieux, qui enfonce les hommes dans la ruine et la perdition ; — 10. car l'amour de l'argent est la racine de tous les maux ⁶ ; et quelques-uns ⁷ en étant possédés se sont égarés de la foi ⁸, et se sont transpercés eux-mêmes de beaucoup de douleurs ⁹.

¹ L'apôtre reprend la pensée du verset précédent ; les faux docteurs font de la piété un moyen de gain. Il est vrai que la piété véritable est une source de gain, mais d'un gain spirituel : elle donne les biens véritables, le contentement d'esprit.

² La vraie piété est intimement liée à toute la vie. L'homme le plus riche c'est l'homme pieux, qui a le moins de besoins temporels et qui sait se contenter du peu qu'il a.

³ Ce monde n'est pour nous qu'un lieu de passage, un vrai désert, qui ne peut satisfaire les besoins plus élevés de notre cœur ; aussi nous ne voulons ni ne pouvons en rien emporter dans la Canaan céleste.

⁴ Nous devons donc nous contenter du strict nécessaire pour la conserva-

tion de notre vie (Gen., XXVIII, 20. Matth., VI, 25).

⁵ Nouveau motif au contentement d'esprit ; l'amour des biens terrestres est une source de tentation et de ruine.

⁶ Il n'est aucun crime que le mécontentement d'esprit et l'avarice ne puissent engendrer (Exode, XXIII, 8).

⁷ Quelques-uns des membres des Eglises s'étaient déjà laissé dominer par l'amour de l'argent. Voyez Démas (1 Tim., XV, 40).

⁸ Ils avaient perdu la foi.

⁹ Quel avertissement sérieux ! L'amour de l'argent multiplie les tentations ; la paix du cœur s'est enfuie, la foi s'est éteinte ; les péchés se sont entassés les uns sur les autres ; ils ne laissent que la douleur et la ruine.

VERSET 11. Mais toi, ô homme de Dieu ¹ ! fuis ces choses ², et poursuis ³ la justice, la piété, la foi, l'amour, la patience, la douceur ⁴. — 12. Combats le bon combat de la foi ⁵ ; saisis la vie éternelle ⁶, à laquelle aussi tu as été appelé, et dont tu as fait la belle confession devant beaucoup de témoins ⁷. — 13. Je te recommande devant le Dieu ⁸ qui fait vivre toutes choses ⁹, et le Christ Jésus qui fit la belle confession devant Ponce Pilate ¹⁰, — 14. de garder le commandement ¹¹ sans tache, sans reproche ¹², jusqu'à cette apparition de notre Seigneur Jésus-Christ ¹³, — 15. que montrera ¹⁴ en ses propres temps ¹⁵ le bienheureux et seul souverain ¹⁶, et le Seigneur de ceux qui dominent, — 16. le seul qui possède l'immortalité ¹⁷, qui habite une lumière inaccessible, et qu'aucun homme ne vit ni ne peut voir ¹⁸. A Lui l'honneur et le pouvoir éternel. Amen !

¹ Homme consacré à Dieu, au service de Dieu.

² Cet amour de l'argent et ses funestes conséquences.

³ Recherche-la soigneusement, avec zèle et sans te lasser.

⁴ La justice envers chacun; la piété ou l'accomplissement de tous les devoirs envers Dieu; la foi, se manifestant par l'amour, la patience et la douceur.

⁵ La vie du chrétien est un combat appelé le combat de la foi, parce qu'il a à lutter par la foi contre le péché, Satan et le monde; c'est un bon combat par ses résultats. — Ne crains pas les fatigues que tu rencontreras dans cette lutte; que ta foi te fortifie et te remplisse de courage.

⁶ Saisis la couronne de victoire de la vie éternelle et tiens ferme ce que tu as (Apoc., III, 41). Si le chrétien est un combattant, ce n'est pas sans efforts, sans persévérance qu'il remporte la victoire. Déjà Jésus avait dit : Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite (Luc, XIII, 24).

⁷ Allusion à quelque incident de la vie de Timothée dans lequel il confessa Christ au milieu de grands périls. Cette circonstance nous est inconnue.

⁸ L'apôtre adresse ici une solennelle sommation à son disciple, en le plaçant en la présence de Dieu, de ce grand Dieu qui est la source de la vie, et en lui rappelant la fidélité de Christ, qui

aurait pu, par un mensonge, échapper des mains de ses ennemis.

⁹ Et qui peut et veut aussi te donner la vie éternelle.

¹⁰ Devant Jésus-Christ, qui, par la sublime confession qu'il fit de la vérité, en présence de ses juges et en face de la mort, nous a laissé un si beau modèle à suivre (Jean, XVIII, 36, 37).

¹¹ Le commandement, la règle de conduite que tout chrétien doit observer, et celle qui te concerne en particulier comme ancien de l'Eglise.

¹² Tout entier et sans rien omettre.

¹³ Jusqu'à la seconde venue de Christ, (Apoc., XVII, 44) où les fideles recevront la couronne de gloire et les inconvertis le salaire du péché.

¹⁴ Que rendra visible aux yeux de tous.

¹⁵ Au temps que Dieu seul connaît (Matth., XXIV, 36).

¹⁶ Le souverain dominateur, dont le pouvoir est sans limites.

¹⁷ Parce que lui seul a la source de la vie en soi.

¹⁸ Dont nous ne pouvons nous approcher maintenant comme créatures, encore moins comme pécheurs, et qui, pourtant, se révèlera un jour à nous (Exode, XXXIII, 20). Plus est grande la majesté du souverain, plus aussi devons-nous estimer la grâce qu'il nous fera de se manifester et de nous rendre participants de sa gloire et de sa félicité.

VERSET 17. Recommande à ceux qui sont riches dans le siècle présent ¹ de ne pas s'enorgueillir ², de ne point fonder d'espérance sur l'incertitude des richesses, mais en ce Dieu vivant ³ qui nous fournit richement toutes choses pour en jouir ⁴; — 18. de faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres ⁵; d'être prompts à donner; de faire part de leurs biens; — 19. s'amassant comme trésor un bon fondement pour l'avenir ⁶, afin qu'ils saisissent la vie éternelle ⁷. — 20. O Timothée! garde le dépôt ⁸, te détournant des discours vains et profanes, et des objections d'une connaissance ⁹ faussement ainsi nommée, — 21. dont quelques-uns, faisant profession, se sont écartés de la foi. Que la grâce soit avec toi. Amen!

¹ Aux versets 6 et suiv., l'apôtre avait montré quels sont les funestes effets de l'amour de l'argent. Il se préoccupe maintenant des riches et leur trace quel est l'emploi qu'ils doivent faire de leurs richesses.

² De ne pas se laisser enorgueillir à la vue de leurs biens, s'imaginant valoir mieux que leurs frères, parce que ceux-ci sont moins riches qu'eux.

³ Qui ne meurt pas, qui ne peut pas nous être ravi, comme les biens de la terre.

⁴ Qui nous donne non-seulement le nécessaire, si nous nous confions en Lui, mais encore bien au-delà, soit pour l'âme, soit pour le corps.

⁵ Un grand avantage que possèdent les chrétiens riches, c'est de pouvoir faire beaucoup de bonnes œuvres, des

(1 Pierre, 1, 1, 2.)

œuvres qui ne sont bonnes qu'autant qu'elles ont pour mobile l'amour du Seigneur, le désir de Lui plaire et non de s'en faire un titre, des mérites à la vie éternelle.

⁶ Non point un fondement pour leur salut, puisque ce fondement ne peut être que la justice parfaite de Christ, mais des œuvres qui attestent la réalité de leur foi; ces œuvres-la, semblables à un solide trésor, ne périront pas et ne se feront pas, comme les richesses, des ailes pour s'envoler.

⁷ Ces paroles, les mêmes qu'au verset 12, expriment la vigilance, les efforts, que les riches doivent déployer pour parvenir au salut.

⁸ Le dépôt de la vérité, de la saine

doctrine, qui l'a été confié. C'est un trésor sur lequel il faut veiller pour ne pas se laisser entraîner dans les vaines subtilités des faux docteurs.

⁹ Le mot grec *gnosis* (connaissance), a servi à désigner les gnostiques, ceux qui ne cherchaient que la *gnose*, la connaissance, sans s'inquiéter de la foi et des œuvres qui l'accompagnent. Ce gnosticisme, dont les premiers germes parurent déjà du temps de Paul, surtout dans les Eglises d'Orient, se perdait dans de misérables arguties, paralysait la foi des simples, attiédissait la vie. C'était une fausse connaissance; car la vraie, celle qui est un fruit de l'Esprit-Saint, est féconde en œuvres agréables à Dieu.

4. Pierre à Babylone.

4 PIERRE.

Nous avons vu dans l'introduction aux épîtres catholiques que Pierre était à Babylone quand il écrivit cette épître (1 Pierre, V, 13), vers le même temps où Paul adressa la première à Timothée.

Salutation (I, 1, 2).

VERSET 1. Pierre, apôtre de Jésus-Christ, aux élus ¹ forains ² et dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie ³, — 2. (élus) selon la préconnaissance de Dieu le Père, dans la sanctification de l'Esprit, pour l'obéissance et pour l'arrosement du sang de Jésus-Christ ⁴; grâce et paix vous soient multipliées !

¹ Choisis dans la masse de l'humanité, comme il est dit aux versets suivants.

² Forains ou étrangers ici-bas (II, 11; IV, 7). Cette expression revient sous la plume de Pierre (II, 11). Il s'adresse à des Juifs convertis, qui étaient étrangers, dispersés dans les diverses contrées qu'il indique, et par là même éloignés du pays de leurs pères.

³ Les provinces les plus considérables de l'Asie-Mineure renfermaient des Eglises qui avaient d'abord été placées sous les soins de Paul et auxquelles cet apôtre avait écrit plusieurs lettres (Colossiens, Galates). Pierre, alors à Babylone, sur le bord de l'Euphrate, à l'est de ces provinces, fut aussi pressé par

l'Esprit saint de leur adresser cette épître, pendant que Paul s'éloignait de ces contrées pour ne plus y retourner.

⁴ L'apôtre expose maintenant avec plus de détails la doctrine de l'élection. Elle a pour base la préconnaissance de Dieu le Père, la sanctification de l'Esprit produisant l'obéissance et l'aspersion du sang de Jésus-Christ. Dieu a préconnu ou connu d'avance ceux qu'il élirait; il les a marqués du sceau de l'Esprit (2 Cor., I, 22) pour qu'ils fussent consacrés à son service, et il les a couverts du sang expiatoire de Jésus (Héb., XII, 24) pour qu'ils fussent saints et sans tache devant Dieu. — L'élection est toute gratuite et indépendante de tout mérite de la part de l'homme;